



# Réunion du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en Mairie,  
Le lundi 27 mai 2019, à 20 h 15, en séance publique.  
*Affiché le 21 mai 2019*

## ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

Adoption du procès-verbal du 23 avril 2019

- 1/ Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de deux salles de classe à l'école primaire de Pineuilh
- 2/ Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une halle de sport dans la cour d'école primaire
- 3/ Consultation d'entreprises pour la réalisation d'une halle de sport multi-activités dans la cour d'école primaire
- 4/ Résidence intergénérationnelle : Cession de parcelle située à l'Enclos BI 54 (partie)
- 5/ Acquisition parcelle (BT 49 partie) Prouillac – Rue du château d'eau
- 6/ FDAEC 2019
- 7/ Approbation de la participation financière communale au financement du Centre de secours intercommunal du pays foyen
- 8/ Lancement de l'ORT (Opération de Revitalisation Territoriale) sur le territoire du Pays foyen
- 9/ Tarifications du service municipal de restauration scolaire
- 10/ Règlement de mise à disposition des salles et mobiliers municipaux
- 11/ Subvention : Comité des fêtes de Pineuilh
- 12/ Voyage scolaire CM1/CM2 à Andernos
- 13/ Participation aux frais de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat

Questions diverses.



Le Maire,

Didier TEYSSANDIER